



Le Syndicat National des Mortiers Industriels (SNMI) fédère 18 fabricants formulateurs implantés sur le territoire français et présents dans différents segments du marché. Il regroupe l'ensemble des industriels fabricant en France des enduits de façade, des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE), des colles pour les applications carrelage, des enduits et revêtements de sols et des mortiers spéciaux.

Contact : Frédéric BOISSE, Secrétaire Général.

Le point de vue du Syndicat national des mortiers industriels sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Socle de la transition climatique et énergétique de la France, la publication de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) était particulièrement attendue par le Syndicat national des mortiers industriels (SNMI).

A la suite de la prise de connaissance des différents documents, le SNMI s'est attaché à formuler des recommandations relatives à trois objectifs fixés pour les secteurs de l'industrie et du bâtiment : (i) l'objectif d'intégration des matières alternatives et de réutilisation des matériaux ; (ii) l'objectif de renforcement du réseau électrique et de la génération bas carbone ; (iii) l'objectif de compétitivité et de concurrence internationale.

Les recommandations formulées sont les suivantes :

- Adapter le cadre normatif aux évolutions liées à l'entrée sur le marché de ciments alternatifs, remplaçant le CEM1 ;
- Accompagner les industriels du secteur dans la mise en place de ciments alternatifs équivalant au CEM1 ;
- Réfléchir à la poursuite de l'utilisation du CEM1 pour certains ouvrages d'art le requérant ;
- Garantir un raccordement électrique suffisant et rapide pour rattacher les différents sites industriels aux projets d'énergies renouvelables ;
- Déployer de façon simplifiée l'autoconsommation pour le secteur industriel, afin de permettre aux industriels d'y avoir recours de façon plus importante ;
- Simplifier et assouplir le cadre normatif pour l'ensemble des activités industrielles.

Contribution du SNMI à la Stratégie nationale bas carbone

Objectif d'intégration des matières alternatives et de réutilisation des matériaux

L'un des objectifs de réduction des émissions de consommation d'énergie prévoit d'intégrer les matières alternatives et cible en particulier les ciments alternatifs.

Le SNMI tient cependant à alerter sur les points suivants concernant le changement des procédés industriels au profit de ciments bas-carbone :

- **La nécessaire adaptation du cadre normatif.** Un certain nombre de normes s'appuie encore sur des compositions de produits contenant du ciment CEM 1 – le plus utilisé à ce jour. Si, à l'avenir, les produits ne contiennent plus ce type de ciment pour des raisons environnementales tout à fait légitimes, il apparaît alors nécessaire d'adapter le cadre normatif. **Le SNMI appelle donc à remplacer dans la formule de référence le CEM 1 par d'autres ciments.**
- **Une adaptation à interroger en matière de choix de ciment en fonction du type d'ouvrage.** Le CEM 1 est certes particulièrement énergivore, mais ne dispose à l'heure actuelle d'aucun équivalent en termes de performance technologique. Ces innovations encore récentes ne permettent pas non plus de disposer du recul nécessaire. L'impact sur les produits utilisant du ciment alternatif est donc réel et interroge en particulier sur la solidité des constructions à venir des très grands ouvrages d'art.

Nos recommandations :

- **Adapter le cadre normatif aux évolutions liées à l'entrée sur le marché de ciments alternatifs, remplaçant le CEM1.**
- **Accompagner les industriels du secteur dans la mise en place de ciments alternatifs équivalant au CEM1.**
- **Réfléchir à la poursuite de l'utilisation du CEM1 pour certains ouvrages d'art le requérant.**

Objectif de renforcement du réseau électrique et de la génération bas carbone

Le raccordement électrique est un enjeu de plus en plus prégnant chez les industriels, au regard des dispositifs prévus dans la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Le déploiement de ces dernières est laissé à l'initiative et au choix des industriels, mais pourrait l'être davantage grâce à la possibilité de **réaliser des opérations d'autoconsommation simplifiée pour les activités industrielles, relevant du secteur tertiaire.**

Cela permettrait ainsi de :

- Consommer l'énergie produite sur place ;
- Soulager le réseau ;
- Diminuer les factures d'électricité des entreprises.

Nos recommandations :

- **Garantir un raccordement électrique suffisant et rapide pour rattacher les différents sites industriels aux projets d'énergies renouvelables.**
- **Déployer de façon simplifiée l'autoconsommation pour le secteur industriel, afin de permettre aux industriels d'y avoir recours de façon plus importante.**

Objectif de compétitivité et de concurrence internationale

Les réflexions relatives aux enjeux de compétitivité et de concurrence internationale doivent absolument intégrer le fardeau normatif toujours plus important, que ce soit au niveau européen ou au niveau national.

Les lourdeurs administratives sont à la fois **coûteuses et chronophages** pour les entreprises et impactent leur organisation sans pour autant être justifiées.

Or, d'un point de vue macroéconomique, le poids de la réglementation est l'une des composantes de l'indice de compétitivité mondiale, calculé régulièrement à l'occasion du Forum économique mondial. Le classement 2021 plaçait la France au 82^e rang sur 140 pays. Cet état de fait nuit à la compétitivité des entreprises et industriels français, en particulier des petites et moyennes entreprises, moins armées que les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises.

Notre recommandation :

Simplifier et assouplir le cadre normatif pour

l'ensemble des activités industrielles.

Conclusion

La Stratégie nationale bas carbone, dans ses hypothèses comme dans ses objectifs, initie un certain nombre de réflexions et de propositions ; celles-ci nécessitent néanmoins des adaptations ou des approfondissements afin de garantir leur mise en œuvre par l'ensemble des acteurs industriels.

Le SNMI s'est donc attaché à identifier et à formuler des recommandations sur celles qui lui semblent absolument prioritaires, compte tenu de leur portée au sein de la filière.